

Licences et entreprises à participation

Si vous désirez lancer une invention ou un produit breveté sur le marché américain, soit sous forme d'accord d'utilisation conjointe d'un permis ou de tout autre arrangement, il y a des firmes spécialisées dans les questions de brevets et de commercialisation. Le Consulat général du Canada vous aidera à choisir ces sociétés.

Différends commerciaux

En cas de désaccord, un Canadien peut demander de l'aide au Conseil canadien, Chambre de commerce internationale, a/s Chambre de Commerce du Canada, 1080, côte du Beaver Hall, Montréal (Québec) H2Z 1T2.